

Le Sipom vous propose



Gratuitement, livré et monté un composteur en plastique recyclé.
N'hésitez pas à les contacter au
05.62.71.22.83

Quels déchets composter ?

Sans hésiter

Déchets de cuisine :

Epluchures, marc de café...

Déchets de jardin :

Fleurs fanées, tonte de gazon...

Déchets de maison :

Cendre de bois, papier journal...

Avec modération et précaution

Déchets très ligneux ou durs :

Os, noyaux, branches

Mauvaises herbes

Viande et coquillages

Végétaux malades

Plus d'info sur le site : www.ademe.fr



Un service de broyage à domicile avec une convention à signer entre le particulier et le Sipom. Coût : 50 euros. Cela comprend, le déplacement, l'installation et le broyage d'une durée d'une heure avec un agent du syndicat.

Contact : 05.62.71.22.83



MAIRIE DE SAINTE-FOY D'AIGREFEUILLE

Memento collectes année 2022

Dates de ramassage des déchets verts

1^{er} Semestre

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Mardi 4	Mardi 8	Mardi 8	Mardi 5	Mardi 10	Mardi 14
Mardi 18	Mardi 22	Mardi 15	Mardi 12	Mardi 24	Mardi 21
		Mardi 29	Mardi 26		Mardi 28

2nd Semestre

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mardi 5	Mardi 9	Mardi 6	Mardi 4	Mardi 8	Mardi 6
Mardi 19	Mardi 23	Mardi 13	Mardi 18	Mardi 15	Mardi 20
		Mardi 20	Mardi 25	Mardi 22	

Pour la collecte des déchets verts, un bac spécifique estampillé SFA au prix unitaire de 75 euros doit être commandé auprès du secrétariat de mairie ou en téléchargeant le bon de commande sur le site de la commune : <https://www.mairiesaintefoydaigrèfeuille.fr/dechets-menagers/>

Bac déchets verts



Seuls les déchets végétaux non souillés sont collectés :

Le bois et les branchages (diamètre < 20 cm), la tonte de gazon, les mauvaises herbes, les feuillages, les fleurs fanées, les plantes non invasives.

Les bacs de déchets verts devront être déposés avant 6 h du matin les jours de collecte, devant le domicile sur le domaine public.

Ne sont pas récupérés :

La terre, le terreau, les cailloux, pierres, graviers, graviers, morceaux de brique, les ferrailles, plastiques, gravats, les déchets végétaux souillés (produits chimiques, autres matières ...), les déchets verts en vrac, bois traité et non traité (palettes, planches...), les plantes invasives (ambroisie,) le bois de platanes contaminé par le chancre coloré.

Les déchets verts déposés en dehors des bacs prévus à cet effet ne seront pas collectés.







Ma semaine de collectes

Elles sont effectuées par le SIPOM
Syndicat Intercommunal Pour le ramassage des Ordures Ménagères
Situé à REVEL. 05.62.71.22.83

Site : <http://www.sipom.fr>

Courriel : contact@sipom.fr

Les sortir la veille

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Ordures Ménagères	Déchets Verts Selon planning	Tri Selectif	Ordures Ménagères
			

Rappel

- ❖ Le container des ordures ménagères ne doit pas recevoir de Verre, de déchets verts et des déchets spéciaux (piles, bois...)
- ❖ Le tri sélectif concerne, entre autres, les bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartons et papiers....
- ❖ Le rattrapage des collectes ordures ménagères des jours fériés se font en général le lendemain.

Encombrants

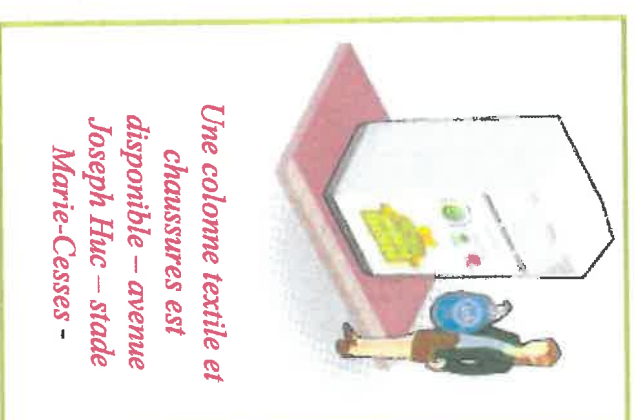
Le ramassage des encombrants est possible sur rendez-vous auprès du SIPOM.

La déchetterie la plus proche se trouve à CARAMAN – route de cambiac –

Elle est ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
☎ 05.61.81.43.79

Site : www.trifv.com

A votre disposition sur notre commune



Disponibles en Mairie
aux heures d'ouverture du secrétariat



Colonne de récupération piles usagées

Stickers Stop Pub